

A l'attention des nouvelles familles ayant un enfant scolarisé sur Vitré

Le 3 juillet 2025

Objet : Accueil de loisirs municipal du mercredi – Informations et inscriptions

Madame, Monsieur,

Votre enfant sera scolarisé sur la commune de Vitré au mois de septembre.

Afin de vous accompagner au mieux dans cette nouvelle étape, nous vous informons de l'organisation de l'accueil de loisirs municipal proposé chaque mercredi durant l'année scolaire.

Cet accueil est ouvert aux enfants de la maternelle à l'élémentaire et leur permet de bénéficier d'activités éducatives, sportives et culturelles encadrées par une équipe d'animateurs qualifiés. L'affectation de votre enfant sur l'un des accueils de loisirs est déterminée en fonction de son âge, de la formule choisie (matin ou journée), et dans la limite des places disponibles sur chaque site.

Organisation de l'offre d'accueil du mercredi :

- ➔ **Pierre Lemaître**
PS au CE1
Matin uniquement (avec ou sans repas)
- ➔ **Maison de l'enfance / Hodeyère :**
PS au CE1
Demi-journée ou journée entière
- ➔ **Jean Guéhenno :**
CE2 au CM2
Demi-journée ou journée entière

Pour garantir une bonne organisation, les inscriptions pour les mercredis de la rentrée de septembre jusqu'aux vacances de la Toussaint doivent être effectuées **avant le 11 juillet 2025**, via l'**Espace Famille INOE** :

<https://www.vitre.bzh/portail-familles>.

Des permanences sont proposées aux horaires d'ouverture de la Maison de l'Enfance pour vous accompagner dans votre démarche.

Pour toute question ou besoin d'accompagnement dans vos démarches, notre équipe se tient à votre disposition, par mail : centredeloisirs@mairie-vitre.fr ou par téléphone au 02.99.74.31.86.

La Direction Education et Enfance

